

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 16677

Numéro SIREN : 499 389 906

Nom ou dénomination : 1001 FENETRES

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt 82609

1001 FENETRES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 71, rue Condorcet
75009 PARIS
499 389 906 R.C.S PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 OCT. 2023

Sous le N° :
82609

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à
79.099 Euros
augmenté du report à nouveau antérieur, soit
59.248 Euros

ensemble 138.347 Euros

de la manière suivante :

♦ au Report à Nouveau 58.347 Euros

♦ le solde, soit 80.000 Euros

étant distribué aux Actionnaires à raison d'un dividende de 100 Euros par action.

Ce dividende pourra être mis en paiement à compter de l'issue de l'Assemblée.

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus, par des personnes physiques domiciliées en France, sont obligatoirement soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% prévu au I-1. de l'article 117 quater du CGI, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%, soit un total de prélèvements de 30,00% ;
- ces prélèvements sont déclarés et acquittés par la société distributrice, au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les dividendes sont payés (l'inscription du dividende au crédit du compte courant d'associé valant paiement) ;
- à défaut d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'occasion de l'établissement de la déclaration des revenus, l'impôt sur le revenu est définitivement liquidé sur une base égale au dividende brut, sans abattement, par application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% prévu à l'article 200 A du CGI, sous déduction du PFNL acquitté par la société distributrice ;
- il est précisé, à cet égard, qu'en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, celle-ci est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU ;
- en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et pour les seules personnes physiques résidentes fiscales en France ayant opté, ce dividende sera éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, l'abattement de 40% susvisé est applicable sur le montant du dividende brut perçu et une fraction de la CSG, acquittée lors de la perception du revenu, est déductible des revenus à hauteur de 6,8% ; le PFNL acquitté par la société distributrice est ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu, l'excédent étant restitué ;

WD M2

- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, dans l'état actuel de la répartition du capital social, la totalité des 80.000 Euros de dividendes distribués aux 800 actions détenues par les Actionnaires personnes physiques résidents fiscales en France ayant opté pourront, bénéficier de l'abattement de 40%, soit un abattement global théorique de 32.000 Euros et un abattement de 40 Euros par action;*
- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros, pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou 75.000 euros, pour les contribuables soumis à imposition commune, peuvent demander à être dispensés du PFNL. La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.*

En outre, et conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

<i>Au titre de :</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Montant éligible à l'abattement de 40% (Art. 158-3 CGI) (1)</i>
<i>Exercice 2019</i>	<i>60.000 € (2)</i>	<i>75 €</i>	<i>75 €</i>
<i>Exercice 2020</i>	<i>114.800 € (3)</i>	<i>143,50 €</i>	<i>143,50 €</i>
<i>Exercice 2021</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France

(2) Distribution de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2021

(3) Distribution de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2022

DECISION DE L'ASSEMBLEE

Affectation du résultat adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

1001 FENETRES

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €

Siège social : 71, rue Condorcet
75009 PARIS

499 389 906 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme
Le Président
Thibault DROUARD



(1) BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>1001 FENETRES</u>		<u>1 2 </u>					
Adresse de l'entreprise <u>71 RUE DE CONDORCET 75009 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>					
Numéro SIRET * <u>4 9 9 3 8 9 9 0 6 0 0 0 2 9</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N° clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 2 </u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	125 568	108 566	17 002	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		4 953	4 953	
TOTAL (II)		BJ	BK	130 520	108 566	21 955	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU		4 609	4 609	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		450	450	
ACTIF CIRCUITANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		107 249	107 249	
	Autres créances (3)	BZ	CA		45 942	45 942	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres	CD	CE		900	900	
	Disponibilités	CF	CG		445 936	445 936	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		3 478	3 478	
TOTAL (III)		CJ	CK	608 562	608 562		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalement	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	739 083	108 566	630 517
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				Stocks :	
						Créances :	

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	8 000...)	DA 8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG
	Report à nouveau		DH 59 248
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 79 099
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL 147 147
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
DETTE (4)	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 142 331
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 47 070
Compte régul.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 235 914
	Dettes fiscales et sociales		DY 42 880
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 15 175
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 483 370
	Ecarts de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 630 517
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		IC
			ID
			IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 386 319
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.